

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LBP-408167700

Nous soussignés, Est Bourgogne Media représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 05/04/2024

Support de parution : Le Bien Public

Département de parution : Côte-d'Or



**PREFET DE LA
CÔTE-D'OR**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE N° 021 490 23 M0002 D'UNE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR
LA COMMUNE de
POISEUL-la-VILLE-et-LAPERRIERE (21)**

Par arrêté préfectoral n° 547 du 25/03/2024, est organisée du 25/04/2024, à 09 h 00, au 27/05/2024, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12,87 MWc sur le territoire de la commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, déposée par la société TSE(SASU POISEUL PV 1).

Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :

- * les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol,
- * les onduleurs et les postes de transformation ;
- * la structure de livraison ;
- * les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 15/01/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ; est consultable :

* sur support papier et sur un poste informatique ; en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie ;

Les vendredis de 09 h 30 à 12 h 00

* sur un registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5315>

* sur support papier à la direction départementale des territoires 57 rue de Mulhouse à Dijon - Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires - bâtiment A - 1er étage - bureau 101 - du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

* sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: Accueil Actions de l'Etat Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques

concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or 57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX Tél. : 03 80 29 44 44 - Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21).

* Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 27/05/2024, avant 17 h 00 par voie postale en mairie sise 3, rue Haute, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21450), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5315@registre-dematerialise.fr

M. Bernard MAGNET, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :

* Jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

* Samedi 4 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00

* Mercredi 15 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

* Lundi 27 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

M. Daniel MARTIN, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à : M. SEZER Denis (Société TSE (SASU POISEUL PV 1) 55, allée Pierre ZILLER - Atlantis 2 Sophia Antipolis 06560 VALBONNE Tél. : 06 46 12 22 34 - denis.sezer@tse.energy Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires - 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, à la Direction Départementale des Territoires - 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique Actions de l'Etat -Environnement - Energies renouvelables.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

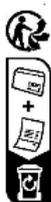
La Directrice Départementale des Territoires adjointe

Signé

Nadine MUCKENSTURM

408167700

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Cote-d-Or/Le-Bien-Public/ENQUETE-PC-CENTRALE-PHOTOVOLTAIQUE-POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE.html>



Laëtitia CAPOCCITI

**Responsable des Annonces Légales et
Judiciaires chez Le Bien Public**

EBRA MEDIAS
BOURGOGNE RHÔNE-ALPES
4 Rue Paul Monrochet
69286 LYON CEDEX 02
Capital 150.000€
R.C.S. LYON 338 700 420

